

N°03-100323-06

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le dix mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vaujany, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves GENEVOIS, Maire.

Nombre de conseillers :            en exercice        11  
   présents            8  
   votants             10

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Brigitte ARNAUD, Eric DOURNON, Valérie MARTINET et Elvina SAVIOUX

Absents : Bruno AVEQUE, Jacques JOUANS et Nadine VERNEY

Pouvoir : Bruno AVEQUE à Eric DOURNON et Nadine VERNEY à Jean-Luc BASSET

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

### **Objet : Vente d'une fraise à neige YANASE : Autorisation de la cession et fixation du montant de la mise à prix**

La Commune est propriétaire d'une fraise à neige YANASE achetée en 2005 et qui n'est que très peu utilisée (349 heures) car elle n'est pas pratique et difficile à manier.

À ce jour, le service technique, utilisant d'autres engins, souhaiterait procéder à sa vente par le biais de la plateforme électronique de vente aux enchères « AgoraStore ».

La mise à prix est proposée à 10 000 €.

Le Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés ;

- Autorise Monsieur le Maire à vendre la fraise à neige YANASE ;
- Fixe le montant de la mise à prix à 10 000 € ;
- Dit que la vente se fera via une plateforme de vente aux enchères ;
- Dit que la recette sera portée au budget principal 2023 ;
- Donne à Monsieur le Maire toutes délégations utiles à la mise en œuvre de cette décision et la signature des documents à intervenir.

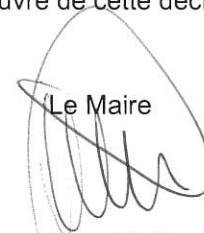
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.

Transmis en Préfecture le 13/03/2023

Le Maire  


Yves GENEVOIS

